

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 494-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) N° 385-19**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion concernant le projet de règlement 489-24 modifiant le Règlement de zonage a été donné à la séance ordinaire du conseil du 2 juillet 2024 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* et que le projet de règlement est déposé ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale doit être modifié pour intégrer les unités d'habitation accessoires de manière cohérente et réfléchi avec le plan d'urbanisme ;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le présent règlement modifie le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 385-19 (ci-après le « Règlement »);
2. L'article 20 est abrogé et remplacé par l'article suivant :

**« 20. Projets assujettis**

Les projets visant l'une des catégories ci-dessous sont assujettis à la présentation d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) :

1. Les travaux de modification de la dimension des ouvertures ou des revêtements extérieurs sur les bâtiments principaux ou accessoires ;
  2. Tous les travaux de rénovations extérieures faits sur la façade des bâtiments principaux ou accessoires ou faits sur un autre côté du bâtiment qui est visible de la voie publique ;
  3. Les travaux d'agrandissement ou de construction d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire ;
  4. Les aménagements extérieurs visibles d'un espace public (aires de stationnement, terrasses, enseignes, clôtures, haies, murets, lampadaires, sculptures et autres éléments de mobilier extérieur) pour tous les types d'usages ;
  5. L'installation de dispositifs d'éclairage sur poteaux ou directement sur les bâtiments principaux ou accessoires. »
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Dunham (Québec), ce \_\_\_\_\_ 2024.

\_\_\_\_\_  
Pierre Janecek,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jessica Tanguay,  
Greffière

AVIS DE MOTION : \_\_\_\_\_ 2 juillet 2024

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT : \_\_\_\_\_ 2 juillet 2024

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT : \_\_\_\_\_ 2 juillet 2024

AVIS PUBLIC POUR LES FINS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE : \_\_\_\_\_

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :**

\_\_\_\_\_

**ADOPTION DU RÈGLEMENT :**

\_\_\_\_\_

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC :**

\_\_\_\_\_

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR :**

\_\_\_\_\_

PROJET